

26 mai
1681.

DCIII.

Le duc d'Anjou au prince d'Orange.

Evreux. 26 mai 1581.

Même contenu que la lettre précédente. ¹⁾

Mon Cousin. Vous aurez maintenant receu deux de mes dépesches qui vous furent envoyées incontinent après mon arrivée à Allençon; je vous ay d'abondant dépesché Neveu qui, confirmant icelles, vous représentera plus particulièrement l'estat auquel je suis. Ce m'a esté cependant un grand contentement d'avoir entendu par ce gentilhomme des nouvelles de Messieurs les estats et votre pour, avecq voz lettres et instructions, avoir esté suffissamment informé de tout ce qui se passe par delà, où j'ay recogneu que par votre bonne conduicte et accoustumé devoir, toutes choses

1) En regard de cette lettre et de la précédente le registre des résolutions des états généraux contient à la date du 3 juin:

„Brieven van den hertogh van Anjou van den xxvien der voorleden maent tot Evreulx geschreven, ende heeft Syn Prinselyke Excellentie doen voorlesen de brieven, die zy oock van Zyn Hoocheyt hadde ontfangen ende van den heere de Ferracques, bygevoecht d'antwoord van Zyne voornoemde Hoocheyt op d'instructie, haer overgelevert by den heere van Laval van Zyne Vorstelycke Genadeweghe, belaghende d'incomste van den legher van Zyn voornoemde Hoocheyt in de Nederlanden ter beschermenisse derselven.”

Il parait donc que c'était le comte de Laval, huguenot bien connu, qui avait porté les lettres des états au duc et rapporté celles-ci, et aussi qu'aux premières étaient jointes d'autres missives du prince d'Orange qui manquent aussi bien que les lettres mentionnées dans le registre. Cela est d'autant plus regrettable, que la lettre des états n'a pas grand intérêt, tandis que les lettres perdues paraissent avoir contenu des particularités inconnues à nous.

se comportent pour (*le*) bien du pays et à la conservation de ce qui me touche le mieulx qu'il est possible, dont je vous ay très grande obligation. Et vous diray, mon Cousin, faisant responce au premier chef de la votre, que n'ay jamais pensé qu'il s'en peust exécuter quelque bon effect sur noz ennemis que par ma présence. Vous croirez aussy que telle a esté tousiours ma délibération, retardée, ainsy que je vous ay plusieurs fois mandé, et que Messieurs voz ambassadeurs vous ont peu tesmoigner, par la seule négociation de la paix, que j'ay accélérée sur les derniers jours, prévoiant aux longueurs qui s'y préparoient artificieusement à notre préjudice, plus par la force de mon authorité que pour bonne volonté qui fust en beaucoup de ceux à qui nous avons à faire; recognoissant qu'un plus loing séjour nous apportoit un inconvénient irréparable et principalement en ce qui regarde le salut de la ville de Cambray, pour lequel j'espère estre à cheval et en mon armée le xv^e de juing prochain, commenceans mes troupes les unes à s'approcher de moy et les aultres du rendévous donné à Chasteau Thiery et sur le bord de la frontière de Piccardie, où j'ay intention d'estre avecq madite armée et toutes les forces que j'attens, jointes à icelles, dedans la fin du mois au plus tard. Sur quoy, mon Cousin, vous pouvez résouldre et disposer des votres et les tenir prestes en ce temps au lieu le plus commode et convenable que vous adviserez, soit pour les joindre à moy ou pour aultre effect qui peust divertir partie de celles des ennemis, ainsy qu'il est contenu et bien déduict en votre instruction; sur les articles de laquelle faisant particulièrement responce, je ne m'extenderay en la présente de plus long discours, espérant aussy que le seigneur Despruneaulx suivra ce gentilhomme de si près que ne satisfaisant à toutes choses

par ceste dépesche, sa suffisance suppléra à ce deffault et que par son arrivée, il sera rendu à Messieurs les estatz et à vous tel compte de ce qui nous concerne, que vous en recevrez entière satisfaction et contentement, comme l'amitié que je vous ay promise à durer éternellement, avecq laquelle je prie Dieu qu'il vous donne,

Mon Cousin, en santé longue et heureuse vie.

A Evreux, le xxvi^e jour de may 1581.

Votre bien bon cousin,
François.

A mon cousin,
Monsieur le prince d'Orange.

Recepta iii^e juny 1581.

Reg. Dép. France, t. II, f^o 160^{vo}. A. R. H.

Ms. Anjou, t. I, p. 528. A. E. U.
